

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 18 décembre 2008

Présents : Monsieur Pierre FESQUET

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE.

Messieurs Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE,

Frédéric RIGAL, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR.

Absents excusés : Monsieur Jean- Luc VEDRINES

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).

Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2008 à l'unanimité.
- **Programme enfouissement réseau sur SAINT ROMAN.**
Demande de subvention pour l'enfouissement des lignes moyenne et basse tension et France Télécom auprès du Syndicat d'électrification puis du Conseil Général depuis le ruisseau derrière le garage de St Roman jusqu'à la dernière habitation du chemin de Valbécède.

Délibération votée à l'unanimité.

- **Délibération pour l'entrée de la Commune de Bassurels dans la Communauté de Communes des Hauts Gardons, acceptée à l'unanimité.**
- **Délibération pour l'adjonction aux statuts de la Communauté de Commune de la démarche « NATURA 2000 » ; acceptée à l'unanimité.**
- **Transfert du temple de Biasse à la Communauté de Communes des Hauts Gardons. Ce transfert de compétence permettra l'obtention de subventions plus importantes. Délibération acceptée à l'unanimité.**
- **Les Organismes Génétiquement Modifiés. Le Conseil Municipal invite l'Etat à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de l'environnement, quand il autorise les cultures en plein champs de plantes génétiquement modifiées. Il déclare être fermement opposé à toute culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune Délibération approuvée à l'unanimité.**
- **Intempéries : Demande de subventions.**
La commune n'est pas classée « zone sinistrée », mais différentes voies communales ont été endommagées. La D.D.E. estime à 57000 Euros T.T.C. les dommages dus aux intempéries du 1^{er} et 2 novembre 2008. Différents devis sont demandés auprès d'entreprises.

Délibération pour demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général **votée à l'unanimité.**

- Acquisition par la commune du local de l'église réformée de France situé derrière le temple de St Roman, **délibération à l'unanimité.**
- Aménagement du village de St Roman.
L'accès aux containers de tri a été facilité par la création d'une marche, mais le dépôt des déchets à recycler reste difficile étant donné l'étroitesse du local.
Projet d'installation d'une fontaine et du changement des bancs publics en métal abîmés.
- Agence de l'eau, **Délibération à l'unanimité** à autoriser le département à percevoir la subvention de l'agence de l'eau, pour les travaux des secteurs de Rodet et Appias, afin de nous la reverser.
- **Délibération et décision modificative**, demandées par le percepteur, concernant le mode de règlement du fontainier, acceptée à l'unanimité.
- **Délibération** : Tarif des photocopies en mairie.
A partir de 10 photocopies.

FORMAT A4 NOIR ET BLANC	/0.18€
FORMAT A4 COULEUR	/0.76€
FORMAT A3 NOIR ET BLANC	/0.35€
FORMAT A3 COULEUR	/1.22€

Les photocopies pour les documents administratifs sont gratuites.
Acceptée à l'unanimité.
- **Questions diverses.**
Suite aux dernières chutes de neige, il est envisagé de faire monter une étrave sur un engin qui resterait sur St Roman et pourrait déneiger plus rapidement le centre et les accès. Le maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'entreprise Espagnac pour le déneigement ; le service pourrait être amélioré par l'appel à deux entreprises.
L'éclairage du village de vacances de St Roman n'a pas de raison d'être en période de fermeture. Peut-on envisager de réduire les frais en limitant l'éclairage public ? (Extinction totale en période de fermeture et partielle en saison). Mise en application après consultation des agents chargés de la surveillance et l'entretien du VV ainsi que du locataire.
Il est proposé d'éclairer la route depuis St Roman jusqu'à l'entrée du village de vacances. L'idée de placer des lampadaires à énergie solaire pourrait être envisagée.

La séance est levée à 20h30.